

PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 12 SEPTEMBRE 2024 - A 18 H 30

Le 12 septembre 2024 à 18 h 30, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal, en séance ordinaire.

Etaient présents : Jean-Charles VITAUX, Denis ROUTIER, Odile BOINET, Annie BERQUER (arrivée à 18 h 43), David BLONDIN, Cindy BARBÉ, Romain HÉMART, Valérie RENIER, Hélène LARBI, Germain BOIVIN, Nathalie DUMONT.

Absents excusés : Brigitte VIOLET, Annie BERQUER (arrivée à 18 h 43), Richard VACOSSAINT, Jérôme MAILLARD, Madgid BORDJI.

Absent : /

Pouvoirs : Richard VACOSSAINT donne pouvoir à Denis ROUTIER.

Quorum : Atteint

Le secrétaire de séance désigné est Monsieur Denis ROUTIER.

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2024 est soumis au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

On passe à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- 1. Création d'un grade d'adjoint technique et d'adjoint d'animation à temps non complet,**
- 2. Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services technique et animation,**
- 3. Concours maisons fleuries : Fixation prix aux lauréats,**
- 4. Institution de la taxe sur les friches commerciales à compter du 01/01/2025,**
- 5. Territoire d'Energie Somme (FDE 80) : Signature convention relative à l'extension du réseau de communications électroniques située route de Bouvaincourt et délibération modificative,**
- 6. Informations et questions diverses.**

1. Création d'un grade d'adjoint technique et d'adjoint d'animation à temps non complet

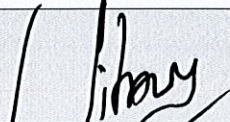
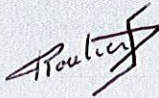
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son articles L313-1,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- D'adopter la proposition du Maire,
- De modifier comme suit le tableau des emplois :

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Cadres d'emplois/Grade	Grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire de service
Filière administrative		
Rédacteur	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe faisant les fonctions de Secrétaire Générale de Mairie	1 TC
	Rédacteur	1 TC
Filière technique		
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	2 TC
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1 TNC (27,5/35 ^{ème})
	Adjoint technique	1 TC 1 TNC (12/35 ^{ème}) 1 TNC (20/35 ^{ème}) 1 TNC (16/35 ^{ème})
Filière animation		
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	1 TNC (18/35 ^{ème}) 1 TNC (13,33/35 ^{ème})
Filière médico-sociale		
Agent spécialisé des écoles maternelles	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelles	1 TNC (27/35 ^{ème})
Filière culturelle		
Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	1 TNC (10/35 ^{ème})

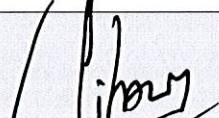
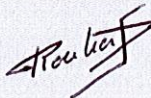
- D'inscrire au budget les crédits correspondants,
- D'autoriser l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels sur la base de l'article L332-13 du Code Général de la Fonction Publique pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiels ou momentanément indisponibles dans les conditions qui ont conduit à la création au tableau des effectifs de l'emploi occupé.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-020.

2. Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services technique et animation

- Adjoint d'animation

La création à compter du 16 septembre 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet à raison de 7/35°.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée allant du 16 septembre 2024 au 14 novembre 2024 inclus.

Il devra justifier d'une expérience professionnelle suffisante.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité cette décision portant le n° 2024-021.

- Adjoint technique

Monsieur Romain HEMART concerné par ce point de l'ordre du jour quitte la salle et ne prend donc pas part au vote.

Le renouvellement à compter du 01 octobre 2024 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 3 mois allant du 01 octobre 2024 au 31 décembre 2024 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 370 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-022.

3. Concours maisons fleuries : Fixation prix aux lauréats

Sont décidées :

- L'organisation d'un concours des maisons fleuries au titre de l'année 2024 et suivantes,
- Les modalités d'organisation de ce concours et d'attribution des prix aux lauréats, proposées par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-023.

4. Institution de la taxe sur les friches commerciales à compter du 01/01/2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est permis aux communes d'instituer, par délibération prise avant le 1er octobre, une taxe annuelle sur les friches commerciales situées sur leur territoire à compter du 1er janvier de l'année suivante, en application de l'article 1530 du Code général des impôts.

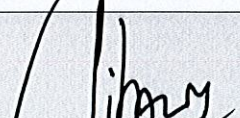
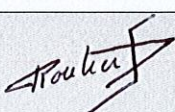
La taxe est due par les propriétaires de locaux qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupés au cours de la même période. Toutefois, la taxe n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable.

La base de la taxe est identique à celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le taux de la taxe est fixé à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième et 20 % à compter de la troisième année. Par délibération, ces taux peuvent être majorés dans la limite du double par le conseil municipal.

Il appartient au conseil municipal de communiquer chaque année à l'administration fiscale avant le 1er octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des adresses des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

Afin de permettre à la commune de bénéficier de recettes supplémentaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer une taxe sur les friches commerciales situées sur le territoire communal.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

Il propose au Conseil Municipal d'examiner, à partir de la liste des locaux professionnels non imposés à la cotisation foncière des entreprises en 2023 qui a été communiquée par l'administration fiscale, les locaux professionnels inutilisés depuis au moins le 01/01/2023, qui sont susceptibles à ce titre d'être imposés à la taxe sur les friches commerciales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reporter cette discussion ultérieurement.

5. Territoire d'Énergie Somme (FDE 80) : Signature convention relative à l'extension du réseau de communications électroniques située route de Bouvaincourt et délibération modificative

- D'adopter le projet présenté par Territoire d'énergie Somme (FDE80),
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, relative à un projet d'extension du réseau de communications électroniques, route de Bouvaincourt à Beauchamps,
- D'accepter la contribution financière de la commune estimée à 2 136,23 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-024.

Il propose les ajustements suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 613 : Locations	107.00 €	
TOTAL D 011 Charges à caractère général	107.00 €	
D 681 : Dotation aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions – Charges de fonctionnement		107.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section		107.00 €
D 204182 : Subvention organismes publics divers – Bâtiments et installations		2 140.00 €
TOTAL R 204 : Subventions d'équipements versées		2 140,00 €
D 2131 : Constructions bâtiments publics	2 140,00 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 140,00 €	
R 2804182 : Amortissements subventions organismes publics divers - Bâtiments et installations		107.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section		107.00 €
R 13461 : Fonds équipements non amortissables – Dotation équipement territoires ruraux	107.00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	107.00 €	

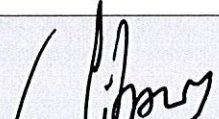
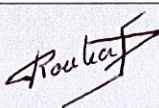
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette décision portant le n° 2024-025.

6. Informations et questions diverses

- **Informations diverses :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

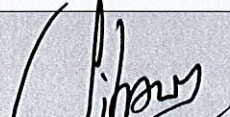
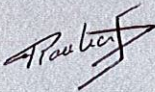
- Il a reçu un courrier de demande de démission de l'agent stagiaire occupant les grades d'Adjoint d'Animation (18/35e) et d'Adjoint Technique (12/35e). Cette démission a pris effet à compter du 10/09/2024.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX		Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
----------------------------------	---	---------------------------------	---

- La réfection des marches de l'escalier de la salle polyvalente par l'entreprise PINOLI est terminée. Messieurs ROUTIER et HEMART soulignent que des chutes de barrettes en alu ont été posées sur les arrêtes des marches et que cela n'est pas esthétique.
- La réfection de passages piéton, de « dents de requins », de bandes « cédez le passage » et de bandes « stop » sur l'ensemble de la commune par l'entreprise SIGNATURE est effectuée - Reste un souci à régler avec le "haricot" (face à l'ancienne sucrerie) => Travail non satisfaisant. La facture n'a pas été réglée. Le 1er Adjoint a obtenu un rendez-vous avec l'entreprise : il est nécessaire que le personnel technique décaisse la terre au niveau des fissures et fasse un enduit sur le support avant que l'entreprise revienne apposer la résine.
- La réfection des bandes de rives de la VC n° 50 menant de Beauchamps à Embreville par l'entreprise STPA est terminée. Mesdames RENIER et LARBI trouvent les arrêtes de rives trop abruptes.
- Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable Rue d'Embreuille réalisés par la société SAT, mandatée par le SIEA Caux Nord Est, sont quasi-terminés. Territoire d'Energie Somme (FDE 80) a effectué l'alimentation électrique du château d'eau en vue de l'installation d'une alarme.
- Pour les parkings de la rue d'Embreuille, très endommagés du fait des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable, 2 solutions sont possibles :
 - Soit le SIEA rebouche uniquement les tranchées ouvertes des parkings,
 - Soit la commune prend en charge le reste des travaux d'enrobés pour obtenir des parkings totalement réfectionnés. Un chiffrage a été réalisé par le SIEA, la part de travaux revenant la commune s'élèverait à 22 350 € HT.

Il est décidé de demander la réfection intégrale des parkings et de solliciter des financeurs. Ce point fera l'objet de la prochaine réunion de Conseil Municipal.

- Le SIEA est en attente du matériel nécessaire à la fixation du tuyau d'eau potable en dessous du Pont Rouge situé Rue d'Incheville (RD2) pour finaliser les travaux. La signalisation horizontale Rue d'Incheville sera refaite à la fin des travaux.
- L'arrêté accordé au nom de l'Etat pour le permis de construire relatif à la réalisation d'une centrale photovoltaïque a été délivré le 29/08/2024.
- Que le fournisseur de gaz du 01/01/2025 au 31/12/2028 sera TOTAL ENERGIES (avant c'était ENGIE) et que le fournisseur d'électricité du 01/01/2025 au 31/12/2027 sera PROXELIA (avant c'était TOTAL ENERGIES) suivant l'adhésion au groupement d'achat d'énergies coordonnées par Territoire d'Energie de la Somme (FDE80).
- Qu'il n'est plus possible de compléter les séries de verres de la salle polyvalente, la cristallerie ayant fait faillite au moment du covid. Une commune se trouvant dans le même cas que Beauchamps, propose de racheter nos verres pour compléter son stock. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il accepterait de renouveler dans l'intégralité son stock de verres sachant que la dépense serait de l'ordre de 1800 € TTC. Réponse : le Conseil Municipal est favorable. Cette suggestion va être approfondie.
- Les effectifs de la rentrée scolaire sont les suivants : TPS 3, PS 10, MS 5, GS 5, CP 3, CE1 8, CE2 5, CM1 8, CM2 15. => soit 62 élèves repartis en 3 classes. Il ajoute qu'en septembre prochain, 15 élèves partiront au collège et que très peu d'élèves sont en âge d'entrer en maternelle. Il est donc urgent de poursuivre la réflexion sur la fusion des écoles avec celles d'Incheville et de Bouvaincourt sur Bresle. Monsieur le Maire va relancer l'Inspection Académique qui n'a pas répondu à son mail courant août à ce sujet.
- Que les enseignantes ont été dotées de nouveaux ordinateurs portables et de lecteurs de CD ROM.
- Le Président de l'association des Amis de la Résistance remercie la commune pour le versement de la subvention de 50 €.
- Il a reçu un mail d'une personne sollicitant la commune pour qu'elle fasse redorer les lettres des noms des soldats figurant sur le monument aux Morts, son aïeul en faisant partie.
- Il a reçu un courrier de la DDTM 80 dans lequel il est demandé d'installer des panneaux solaires sur ombrières sur les parcs de stationnement extérieur de plus de 1 500 m². A Beauchamps, le parking de la sucrerie a été remarqué.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX			Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
-------------------------------------	---	--	---------------------------------	---

- Il a rencontré les nouveaux propriétaires des établissements METTELLE : Les sociétés GARDIEN transports et BRAY Transports.
- De la possibilité des élus de suivre une formation le 19 octobre 2024 à Bouvaincourt sur Bresle sur le thème de la « responsabilité des élus ».
- Il a reçu un devis pour le remplacement de la baignoire par une douche dans le logement communal (2 rue de la Mairie). Le montant du devis est de l'ordre de 3 886.10 € TTC. Monsieur le Maire propose d'effectuer d'autres devis.
- Il a reçu un devis pour le remplacement de 2 radiateurs au gaz dans le couloir de l'école du Parc. Le montant du devis s'élève à 5 268 € TTC.
- Le samedi 28 septembre de 10 h à 12 h, la bibliothèque de Beauchamps participera à l'opération nationale « Biblio en folie ». La chargée d'accueil présentera le réseau communautaire, la bibliothèque, le fonctionnement général et les ressources numériques mis à disposition du public. Une petite collation sera offerte aux participants. L'information a été diffusée dans la Newsletter du réseau. Elle sera prochainement inscrite sur la page Facebook de Beauchamps et des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres de la commune.
- « L'Eté Indien » propose une action pour découvrir les sports olympiques intitulée « Mes olympiades », 1 heure par semaine pendant 6 mois. Cette action est gratuite, proposée et financée par le Conseil Départemental de la Somme, destinée aux personnes retraitées de 60 ans et plus. Une réunion de présentation est prévue le mardi 17 septembre à 16 h dans la salle des associations.
- **Questions diverses :**

Monsieur BLONDIN signale :

- Signale que des personnes étrangères à la CCVS déposent des déchets verts en bas de la plateforme non surveillée de la déchetterie de Beauchamps.
- Informe d'un dépôt sauvage de pièces de voiture dans le fond de la Vallée.
- Demande des renseignements sur le calendrier des travaux relatifs à la construction de la Centrale solaire photovoltaïque.

Madame BERQUER :

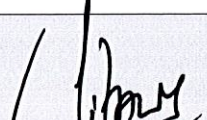
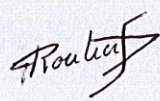
- Demande que le passage protégé soit repeint face à l'école du Parc. Réponse : le service technique va refaire uniquement celui-là car des travaux de réfection du réseau d'eau potable sont prévus début 2025 par le SIEA Caux Nord Est.
- Souligne que les effectifs de la cantine sont élevés et peuvent atteindre la capacité maximale.
- Signale qu'un néon est à remplacer salle de réunion de la mairie.
- Informe d'un problème de stationnement de véhicules sur le trottoir situé entre le 66 et le 68 Grande Rue. Une réflexion sera portée pour empêcher le stationnement « sauvage ».

Madame BOINET demande le remplacement des couteaux de la salle polyvalente. Réponse : Un devis sera demandé.

Madame LARBI demande la révision des horaires d'éclairage public en semaine. Madame BOINET et Monsieur BLONDIN rejoignent cet avis.

Monsieur BOIVIN rappelle que dimanche 15 septembre 2024, est organisée la course de caisses à savon par le comité de fêtes.

La séance est levée à 20 h 26.

Le Maire, Jean-Charles VITAUX			Le Secrétaire, Denis ROUTIER	
-------------------------------------	---	--	---------------------------------	---